

LES DROITS DE LA

Nature



WILDLEGAL



MUNICIPALES 2026 : ET SI LA NATURE AVAIT ENFIN SA PLACE DANS NOTRE DÉMOCRATIE ?

*PETIT GUIDE POUR PARLER DES DROITS DE LA NATURE
DANS VOTRE PROGRAMME DE CAMPAGNE*

Depuis 2021, Wild Legal mène une expérimentation nationale pour les droits de la Nature et accompagne associations, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels et institutions pour expérimenter de nouveaux cadres juridiques et tester des formes de gouvernances écocentrées.

Ce document vous présente les origines et les enjeux du mouvement des droits de la Nature ainsi que des propositions clé en main pour intégrer ces actions à votre programme en vue des élections municipales.



PRÉSENTATION DU MOUVEMENT :

Le mouvement des droits de la Nature regroupe un ensemble de règles et de principes visant à protéger les milieux et les êtres vivants, et les doter d'un statut et de droits propres.

Reconnaître les droits de la Nature contribue à dépasser une approche où nos milieux de vie ne sont plus considérés que comme un gisement de ressources, un ensemble de services gratuits, ou comme un simple paysage.

Il s'agit à la fois de réconcilier l'être humain et la Nature par une nouvelle éthique environnementale et de doter notre société de nouvelles institutions, capables d'intégrer les limites planétaires en sortant d'une logique qui privilégie les gains matériels, individuels et à court terme à l'intérêt général.

À l'heure où les dégradations environnementales constituent désormais une menace réelle pour les conditions d'existence de nos concitoyen·nes, il s'agit de protéger ce lien indéniable entre la santé des écosystèmes et celle des êtres humains qui les peuplent, et garantir ainsi une vie digne pour les générations présentes et futures.

Ce mouvement progresse chaque jour à travers le monde et devient en Europe un sujet de mobilisation populaire, inspirant de nombreux territoires et créant de nouvelles dynamiques locales portées à la fois par les citoyen·nes, les élu·es et les institutions.

LES LEVIERS DES MUNICIPALITÉS POUR AGIR

En Équateur, Nouvelle-Zélande, Espagne, et dans une quarantaine d'autres territoires, les droits de la Nature sont déjà une réalité ! Certes, ce n'est pas (encore) le cas en France, mais ce n'est pas une raison pour ne pas agir.

En faisant preuve de créativité et en associant les habitant·es à cette dynamique, de nombreuses actions peuvent déjà être mises en œuvre localement et participent à faire grandir le mouvement à l'échelle nationale !



1. PLACER LES DROITS DE LA NATURE DANS LES POLITIQUES TERRITORIALES

En passant par les plans, programmes et autres documents de planification (SAGE, PLU(i), SCoT, etc).



2. INSTAURER UNE GOUVERNANCE ÉCOCENTRÉE

Quésaco ? Il s'agit de sortir d'une démocratie anthropocentrée (centrée sur les humains uniquement) pour intégrer la représentation des besoins et les intérêts des milieux naturels et des autres êtres vivants au cœur des instances de gouvernance locales.

3. INTÉGRER LES DROITS DE LA NATURE DANS UNE CHARTE DES VALEURS DU TERRITOIRE

En associant élu·es, agent·es territoriaux, associations et autres parties prenantes et en encourageant ainsi les acteur·ices locaux à s'investir dans une démarche respectueuse de la préservation des milieux qui les accueillent et en valorisant leur engagement.

4. FORMER LA PROCHAINE GÉNÉRATION DE GARDIEN·NES DE LA NATURE

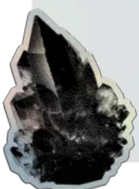
En encourageant la création d'aires éducatives en partenariat avec les écoles et les associations de la commune pour préparer les générations futures de Gardiennes et Gardiens de la Nature.

5. DÉPLOYER DES ACTIONS DANS D'AUTRES INSTANCES SUPRAMUNICIPALES

Faire-valoir les droits de la Nature dans les commissions locales de l'eau, à l'échelle d'un parc, d'une réserve ou d'autres instances pour accélérer la collaboration et assurer une cohérence territoriale des politiques publiques.

6. MENER DES ACTIONS EN JUSTICE POUR DÉFENDRE LE VIVANT

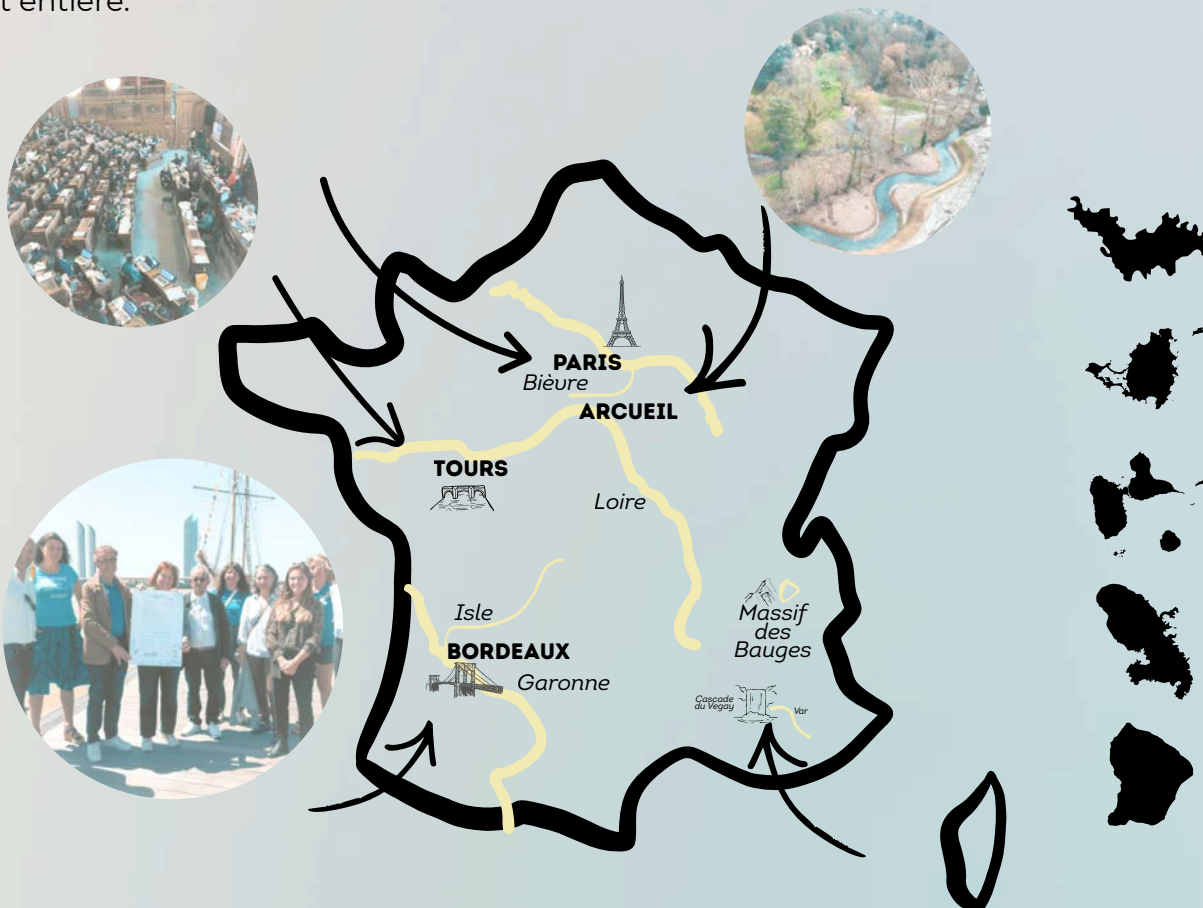
Et faire évoluer les jurisprudences environnementales en soulevant de nouveaux argumentaires devant les juges.



DES EXEMPLES DE VILLES QUI S'ENGAGENT :

Sur Loire et sur Seine, Tours et Paris ont adopté des vœux municipaux, reconnaissant ces fleuves comme citoyens d'honneur. Il s'agit d'un premier pas important pour concevoir les cours d'eau non pas comme des supports d'activités humaines, mais des acteurs à part entière.

Dans le bassin de la Bièvre, la ville d'Arcueil a élaboré avec d'autres membres de la commission locale de l'eau, un groupe de travail autour des droits de la rivière accompagnant un grand chantier de réouverture de tronçons de ce cours d'eau enseveli.



La ville de Bordeaux a signé la Déclaration des droits de Garonne et a formulé des propositions pour en intégrer les principes dans le SCoT bioclimatique de l'aire métropolitaine.

Le Parlement de l'Isle est une initiative portée par un collectif, deux syndicats et une vingtaine de mairies, pour redonner la parole aux citoyen·nes sur les politiques du milieu aquatique.

En Corse-du-Sud, sur le fleuve Taravu, des élu·es locaux entourés d'une diversité d'acteurs publics et privés ont développé une marque territoire adossée à un label intégrant les droits de cet écosystème unique.

Face à la disparition de la cascade du Vegay, le maire du village d'Aiglun a intenté une action en justice pour défendre les droits à l'eau de cet écosystème et obtenir la limitation des captages.

Pour en savoir, consultez la carte interactive sur : www.wildlegal.eu/carte



COMMENT EN PARLER DANS VOTRE PROGRAMME ET PROPOSER DES ACTIONS ?

VERT

Votre commune s'engage à protéger et à représenter la Nature et/ou un écosystème particulier en le reconnaissant comme sujet de droit : vous l'inscrivez dans votre programme.

"POUR UNE VILLE QUI RESPECTE LES DROITS DE TOUS LES ÊTRES VIVANTS"

- La nomination d'un·e conseiller·e municipal·e garant·e des droits de la Nature.
- L'adoption d'un PLU bioclimatique intégrant les droits de la Nature.
- Des instances participatives (conseils citoyens et de la jeunesse, budgets participatifs) assurant une représentation équilibrée du Vivant.

"POUR UNE VIE DOUCE, POUR TOUTES ET TOUS"

- La rédaction d'une déclaration des droits d'un écosystème (forêt, rivière, littoral...), adoptée lors d'une cérémonie citoyenne afin de guider les actions futures de la commune.
- La création d'une Assemblée locale du fleuve, de la forêt ou d'un autre écosystème, pour élaborer des politiques locales respectueuses des capacités d'accueil des milieux naturels et de la santé humaine.
- Des projets culturels et transgénérationnels, pensés pour les habitant·es d'aujourd'hui et de demain — humains et autres qu'humains — (jardins forêts, corridors écologiques, cantines locales et durables).
- Une dynamique collective pour les droits de la Nature, portée avec d'autres communes, au sein de la commission locale de l'eau, du parc, de la réserve ou de l'établissement public de coopération intercommunale, etc.

ORANGE

Les électeur·ices sont sensibles aux enjeux écologiques, vous pouvez aborder le sujet des droits de la Nature avec tact, à travers une démarche pédagogique, culturelle et participative qui reconnecte habitant·es et milieux naturels.

SANTÉ HUMAINE ET SANTÉ DU TERRITOIRE, MÊME COMBAT

- L'organisation d'une convention citoyenne pour la protection du cadre de vie et de la biodiversité.
- Un plan communal de santé environnementale reliant la qualité de l'air, de l'eau et de l'alimentation à la santé publique.
- Une campagne pédagogique pour parler des besoins intrinsèques des autres espèces : sentiers pédagogiques sur un cours d'eau ou dans une forêt, programmes à destination des scolaires (aires éducatives).
- Des budgets participatifs pour la Nature, permettant aux citoyen·nes de financer directement des actions de restauration écologique.

ROUGE

Dans votre territoire, parler d'écologie n'est pas facile. Vous pouvez mettre le pied dans la porte, sans braquer vos concitoyen·nes en vous engageant pour les personnes vulnérables, les premières impactées par les bouleversements économiques et écologiques.





VOULEZ-VOUS ALLER PLUS LOIN EN REJOIGNANT LE PROGRAMME D'EXPÉRIMENTATION DE WILD LEGAL ?

Grâce à ce programme vous bénéficiez du soutien d'un réseau d'acteur·ices engagé·es comme vous, d'une formation et d'outils clé en main pour passer à l'action localement.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA CAMPAGNE

www.wildlegal.eu/guide-municipales-2026



POUR NOUS CONTACTER

contact@wildlegal.eu

